



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
 Séance du 19 octobre 2017*

**N°2017/070 : REMUNERATION DES VACATAIRES PETITE ENFANCE/
 ENFANCE/JEUNESSE**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 19 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2017

Etaient présents : 18

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danièle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Isabelle YEROMONAHOS, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 6

Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE, Madame Denise GONON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Emmanuel FONKING à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Clémence LAUMONIER à Monsieur Eric KRAEMER, Monsieur Serge MAGLIOZZI à Madame Geneviève CAIN

Absents excusés : 3

Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Camille FASSI, Monsieur Patrick AUGÉY

Monsieur Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Administration générale/Finances en date du 10 octobre 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20171023-2017-070DEL-DE
 Date de télétransmission : 23/10/2017
 Date de réception préfecture : 23/10/2017

A L'UNANIMITE

FIXE la rémunération des vacataires intervenant auprès de la petite enfance, de l'enfance ou de la jeunesse à un taux horaire brut de 60 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

